

migreurop



EuroMed Rights
EuroMed Droits
الأورو-متوسطية للحقوق

fidh

Garde-côtes libyens vs ONG : L'Italie et l'Union européenne (UE) ont choisi leurs alliés

Paris, le 20 mars 2018

Depuis fin 2016, l'Italie – soutenue par l'UE – a initié une double stratégie pour mettre un terme aux arrivées de personnes migrantes par la Méditerranée centrale : criminaliser les secours citoyens, et faire à nouveau de la Libye le gendarme de l'Europe. Ces deux dimensions se sont accentuées au cours de l'été 2017 avec l'imposition d'un « code de conduite » aux ONG et la mise sous séquestre des bateaux des organisations récalcitrantes. Dans le même temps, des navires militaires italiens étaient déployés dans les eaux territoriales de la Libye, laquelle déclarait unilatéralement sa zone de recherche et de sauvetage (SAR) interdite aux navires étrangers non autorisés, singulièrement ceux des ONG.

Au cours des derniers jours, cette double stratégie a franchi une nouvelle étape. Le 15 mars 2018, l'ONG espagnole de secours en mer *Proactiva Open Arms*, mène plusieurs opérations de sauvetage dans les eaux internationales au large des côtes libyennes. L'ONG est alors contactée par les garde-côtes de Tripoli, qui lui ordonnent de transférer les personnes migrantes secourues sur un de leurs navires. Connaissant les privations de liberté et les sévices dont sont victimes les *boat people* réacheminés en Libye, l'équipage refuse de les livrer. Après plusieurs heures de fortes tensions au cours desquelles les garde-côtes libyens, armes à la main, menacent l'équipage du *Proactiva Open Arms*, ceux-ci se retirent finalement. L'ONG espagnole se dirige alors vers l'Italie pour y débarquer en toute urgence les 216 personnes secourues et reçoit l'ordre de débarquer les exilé.e.s à Pozzallo (Italie), pour qu'ils soient acheminés au *hotspot*. Le 19 mars, le procureur de Catane ordonne l'immobilisation du bateau dans le port et procède à sa saisie. Suite au refus de l'ONG de remettre les personnes secourues aux garde-côtes libyens, une enquête a été ouverte et trois membres de l'équipage sont poursuivis, semble-t-il, pour « association criminelle visant à faciliter l'immigration clandestine ».

Si les ONG de secours en mer gênent tant, c'est qu'elles constituent l'ultime verrou empêchant les garde-côtes libyens d'intercepter les personnes migrantes en toute impunité, et qu'elles permettent de témoigner du sort réservé à celles et ceux qui échappent à l'enfer libyen. En finançant¹, équipant, et coordonnant les activités des garde-côtes libyens pour renvoyer les personnes interceptées vers des sévices que certains dirigeants européens ont eux-mêmes, comble de l'hypocrisie, qualifié de

¹ En 2017, 162 millions d'euros ont ainsi été alloués aux autorités libyennes dans le cadre du fonds fiduciaire, principalement en provenance du Fonds européen de développement et du budget de la Défense Italienne et plus de 5000 personnes ont perdu la vie sur la route de la Méditerranée faute de pouvoir accéder au territoire européen.

« crimes contre l'humanité »², ceux-ci s'en rendent complices. C'est pour tenter d'enrayer cette politique que Migreurop, EuroMed Droits et la FIDH défendent le respect du droit international (dont le droit d'asile) la liberté de circulation pour toutes et tous (dont le droit de quitter tout pays, y compris le sien - article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme), et soutient celles et ceux qui sont accusé.e.s de délit de solidarité.

² http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/22/esclavage-en-libye-macron-denonce-des-crimes-contre-l-humanite_5218781_3212.html